



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille seize, le vingt deux mars à dix sept heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, ALLEMANDI Florence, VAGINAY Sophie, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique, BOISSE Sandrine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, BOUGUYON Yvan, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stephane, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, NICOLAS Yves, GAMBAUDO Georges, BEHETS Jan, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

EXCUSEE : Mme DOUX Séverine ayant donné pouvoir de Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2016/34

OBJET : REGIE DU SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE : CONDITIONS D'OUVERTURE SAISON D'HIVER 2016-2017 ET CONDITIONS D'ACCES AUX REMONTEES MECANIQUES.

CONSIDERANT la nécessité de fixer dès à présent les conditions d'ouverture pour la saison d'hiver 2016-2017 afin de les communiquer aux différents intéressés dans le cadre de la promotion de la station et/ou des produits touristiques délivrés la saison prochaine ;

Vu les périodes de vacances scolaires pour la saison 2016-2017,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de la Régie Sauze Super Sauze Ubaye, réuni le 15 mars 2016 à 14 h 00,

Le Conseil de Communauté,
Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents,

- **FIXE**, sous réserve des conditions réglementaires d'exploitation d'un domaine skiable, les conditions d'ouverture et d'accès aux remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2016-2017 comme suit :

Conditions d'ouverture :

- Ouverture du domaine skiable en continu à partir du **samedi 10 décembre 2016** sur secteur Sauze et Brec. Ouverture anticipée possible les week-ends si les conditions d'enneigement le permettent.
- Ouverture du secteur de l'Alp, toujours sous conditions d'enneigement, **le samedi 17 décembre et fermeture le 2 avril 2017.**
- Ski nocturne jusqu'à 18H sur la Savonnette durant toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi.
- Proposition d'un Espace de ski débutant gratuit à définir (site de Prés Clos à la Rente par exemple).
- Fermeture du domaine skiable le **dimanche 2 avril 2017** au soir.

Utilisation des tarifs remisés :

- Les tarifs remisés de 10 à 50% seront utilisés dans le cadre de démarches commerciales, de conditions météo défavorables et /ou d'un manque d'enneigement.
- Les tarifs remisés de 60 à 80% seront réservés à des opérations de promotion exceptionnelle, en adéquation avec une communication sur lesdites promotions.

Spécificités catégorie de clientèle :

- Tarif enfant/senior: 5 à 11 ans inclus et 65 à 74 ans inclus sur présentation d'un justificatif d'âge.
- Tarif étudiant : étudiant post bac de - de 25 ans sur présentation de la carte étudiante en cours de validité et d'une pièce d'identité.
- Gratuité : - de 5 ans et + de 75 ans sur présentation d'un justificatif d'âge.
- Forfait séjour étudiant = forfait séjour enfant / sénior.
- Le forfait pack famille est valable pour 2 adultes et 2 enfants/juniors de moins de 18 ans. Il est possible de rajouter un ou plusieurs enfants/juniors (- de 18 ans).

Horaires des forfaits :

- Tous les forfaits sont délivrables 10 mn avant l'heure.
- Ponctuellement, et plus particulièrement pendant les semaines de vacances scolaires, une ou plusieurs remontées mécaniques ainsi qu'une ou plusieurs pistes pourront faire l'objet d'une fermeture plus tardive voire nocturne, sous réserve du respect des prescriptions réglementaires et en fonction des équipements dont elles auront pu faire l'objet.

Photo :

- Une photo récente tête nue (sans lunettes de soleil ni bonnet) est obligatoire pour la délivrance de tout forfait saison et séjour 10 jours consécutifs.

Tarifs :

- Tarifs groupe (groupe constitués de 20 personnes et plus de type CE, association) , tarifs agence de voyages, colonie, classe de neige : 1 gratuité pour 10 forfaits achetés.
 - Les tarifs remisés sont arrondis à la dizaine de centimes inférieure.
 - Les tarifs sont nets TTC hors assurance, par personne, excepté pour le pack famille et les carnets piéton.
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
M. Jacques MARTIN.



